

	Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons DHOL (Recommandation R.476 de la CNAM)	
---	---	---

A titre d'exemple, la section « Accès chantier » et « PIC » est renseignée pour le site de Capbreton (Fierbois).

Document Harmonisé D'organisation Des Livraisons DHOL Annexé au Plan Général de Coordination Applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 sous coordination SPS

Opération INTERCONNEXION ELECTRIQUE FRANCE ESPAGNE PAR LE GOLF DE GASCogne Sites d'atterrissage Le Porge Opération de : Catégorie 1

Préambule de la recommandation R476 de la CNAM

« Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics »

Les opérations de livraison effectuées pour le compte de divers corps d'état exposent les différents salariés concernés (livreurs, réceptionnaires et autres acteurs présents) à des risques d'accidents du travail pouvant être graves. **Dans ces opérations**, les manutentions peuvent être effectuées à l'aide d'équipements de levage et de manutention propres au fournisseur (ou livreur) ou au client (entreprise du BTP). L'opération de livraison ne comporte pas d'opérations de pose des matériaux aux emplacements définitifs sur l'ouvrage à construire. La participation à l'acte de construire est en effet soumise à la réglementation spécifique aux chantiers de construction. Les opérations de livraison peuvent être confiées par le fournisseur à un transporteur. Celui-ci effectuera la livraison sur le chantier sans avoir de relation contractuelle avec le client (entreprise du BTP).

Objectif Prévenir le risque d'accident pour les différents intervenants lors d'une livraison. Permettre d'effectuer des livraisons en sécurité.

MISSION CSPS	NOM	TELEPHONE/MAIL
DEKRA Industrial 85 Rue de la Morandière 33185 LE HAILLAN	Stéphane SPIELMANN CSPS niveau 1	06.46.44.07.00 Stephane.spielmann@dekra.com
Mise à jour DHOL	Date de modification	Commentaires
00	15/12/2025	Création

PARTIE CI-DESSOUS A RENSEIGNER PAR LE CSPS			
Adresse chantier	Adresse de livraison		Coordonnées GPS de livraison
Site d'atterrage Carrefour de la Cantine Nord 33 680 LE PORGE	Identique		Lat : 44.91739327116956 Long : -1.2081806098632217
Contraintes horaires de livraisons / accès	Horaires de livraisons applicables : Lundi à jeudi : 8h – 12h et 13h – 17h Vendredi : 8h – 11h		En dehors de ces plages horaires, les livraisons seront refoulées
Moyens mutualisés de levage et manutentions	Se référer au PGC SPS (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) Plan d'Installation de Chantier ci-dessous		
Autres renseignements utiles	Quai de déchargement		☒ OUI ☐ NON
			

- ❖ Il est strictement interdit de se mettre en attente sur l'emprise du chantier et /ou sur les espaces publics au voisinage de l'opération.
- ❖ Chaque livraison ou replis doit impérativement être programmée, le fournisseur (et donc le livreur) doit s'assurer de la présence sur le chantier du réceptionnaire désigné par l'entreprise destinataire.
- ❖ Gabarit véhicule et chargement seront compatibles avec les voies de circulation présentes sur le chantier.
- ❖ Il est interdit d'utiliser une échelle pour accéder au chargement, l'utilisation du quai de chargement/déchargement est obligatoire
- ❖ La hauteur de stockage est limitée à 2.40m
- ❖ Le(s) personne(s) désignée(s) pour le (dé)chargement seront compétente(s)
- ❖ Tous conditionnement transporté sera à la charge du fournisseur
- ❖ Les manœuvres d'accès au chantier devront se faire sous le contrôle d'un opérateur équipé d'un vêtement haute visibilité.
- ❖ Les moyens de secours seront identifiés dans le PIC chantier
- ❖ Chaque entreprise du chantier doit prévoir ses livraisons de matériaux dans son propre PPSPS.
- ❖ En cas de non-respect des règles, le CSPS sera averti avant le chargement/déchargement et une solution équivalente sera identifié.

TYPE DE LIVRAISON	TOUTES LIVRAISONS
-------------------	-------------------

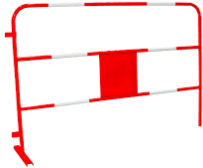
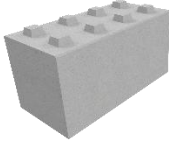
CONSIGNES DE SECURITE	
Equipement de protection individuelle obligatoire - Casque antichoc - Chaussures de sécurité - Vêtement haute visibilité - Vêtement de travail long (short interdit) - Gants de protection et de manutention - Lunettes de protection Il sera interdit de fumer sur le chantier en dehors des zones fumeurs. Les chauffeurs devront disposer des moyens de lutte contre l'incendie et d'un kit-antipollution afin d'intervenir en cas de départ de feu ou de fuite sur leur véhicule.	Consignes de livraison - Respectez la date et l'heure convenue avec votre interlocuteur du chantier - Avertissez-nous de tout empêchement, pour pouvoir convenir d'un nouvel horaire - N'intervenez pas sans obtenir notre accord et sans convenir d'une date et d'un horaire - Signalez votre présence lorsque vous arrivez aux abords du chantier - Arrêtez-vous à l'entrée du chantier et enregistrez-vous auprès du gardien - Respectez le code de la route et les limitations de vitesse
 100% SÉCURITÉ	
Dans le souhait d'interventions dans les meilleures conditions, nous vous invitons à vous référer au guide de bonnes pratiques « Transport et livraison en sécurité des matériaux de construction », établi en mars 2010, par la Fédération du Négocier des Matériaux de Construction (FNMC).	

EN CAS D'ACCIDENT	CONSIGNES DE SECURITE
Informez le chef de chantier de tout incident matériel ou humain - Téléphonez au : 18 : Pompiers 112 : Centre d'appel de secours 15 : SAMU - Et dites « ici Site d'atterrissage EIFFAGE Camping Domaine de Fierbois à CAPBRETON » - Précisez la nature de l'accident - Signalez le nombre de blessés - Décrivez l'intervention du secouriste - Fixez un point de rendez-vous - Faites répéter le message et ne raccrochez jamais en premier	- Interdiction d'être dans la zone d'évolution des véhicules et des engins - Respecter au maximum la distanciation. - Interdiction de téléphoner (sauf dans la cabine ou véhicule à l'arrêt) - Port des EPI OBLIGATOIRE - Rester à proximité du véhicule - Monter et descendre prudemment des véhicules en utilisant 3 points d'appuis (ne pas sauter, pas de précipitation) que si vous y êtes autorisé par un opérateur ou chef de manœuvre - Interdiction de passer sous une charge - Faire attention aux cheminements piétons et à respecter la propreté du site

PARTIE CI-DESSOUS A RENSEIGNER PAR LE CLIENT

Nom de l'entreprise	ETMF	Adresse	3 PLACE DE L'EUROPE 78140 VELIZY- VILLACOUBLAY	
Nom du réceptionnaire	LE PORGE : François CHABANAIS (Conduc.) 06 19 67 11 04 Guillaume MIGNOT (Chef de Chantier) 06 28 22 87 71			
Plages horaires de livraison	Lundi 9h00 → 17h00 Mardi 8h00 → 17h00 Mercredi 8h00 → 17h00 Jeudi 8h00 → 17h00 Vendredi 8h00 → 11h00	Zone de livraison	Se référer au PIC	
Présence chef de manœuvre		☒ Oui	☐ Non	
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion (aire de surface)	☐ D(m)...	☐ H(m)...	Charge utile de la recette à matériaux	
Charge utile du chargement :				
Portance de la plateforme de circulation et de déchargement (si évaluée)				
Chargement/déchargement effectué par		☐ Moyen propre au chantier	☐ Moyen à la charge du fournisseur	
Moyen utilisé pour l'opération	Grue mobile 	Grue à chenille 	Chariot Elévateur de Chantier 	
	☐	☐	☒	
	Grue à tour 	Transpalette 	Chariot élévateur 	
	☐	☐	☐	
	Engin de TP avec VGP Levage 	Autre moyen :		
☒				
Autres renseignements utiles : stationnement uniquement sur la zone de déchargement et dans les emprises du chantier. S'identifier auprès du gardien avant l'entrée sur site. S'assurer d'être accompagné de l'entrée du chantier jusqu'à la zone travaux / retournement.				
Identification du chargement :				
Interdire la mise en œuvre de la grue de chargement en cas d'impossibilité de déployer les Stabilisateurs (grue mobile à pneu)				

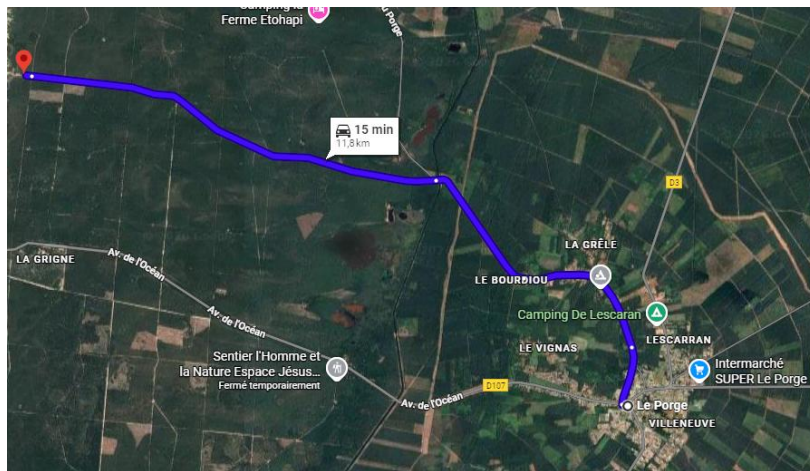
EPI Obligatoire du site (A cocher)					
Casque	Gilet fluo	Gant	Lunette	Chaussure	Autre
					
☒	☒	☒	☒	☒	

Equipement de protection collective sur site (EPC) à disposition				
Cône de chantier	Barriere clairevoie	Poteaux/chainette	GBA béton	Bloc(s) béton
				
☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☒ Non
Autres :				

Plan de levage fourni	☐ Oui préciser : ☒ Non
RAPPEL : Il est interdit de manipuler ❖ Les buses (tuyaux) et regards avec une barre traversante et une paire d'élingues ; ❖ Des colis en s'accrochant directement aux liens de colisage (cerclages métalliques...) de ceux-ci ou aux fers à béton dépassant d'une poutre ❖ Le recours à des élingues à usage unique restant à demeure sur les matériaux jusqu'au point de dépose final et permettant un élingage depuis le sol peut être envisagé comme équipement de travail adapté.	

Accès chantier :

Carrefour de la Cantine Nord – LE PORGE (33)



Arrivée au rond-point de la place Saint-Seurin du Porge, engagez-vous sur Avenue de l'Océan puis tournez à la première à droite, Allée de la Forêt.

Continuez jusqu'à la Route des Lacs.

Au carrefour entre « Route des Lacs » et « Chemin de Lauzun » tournez à gauche.

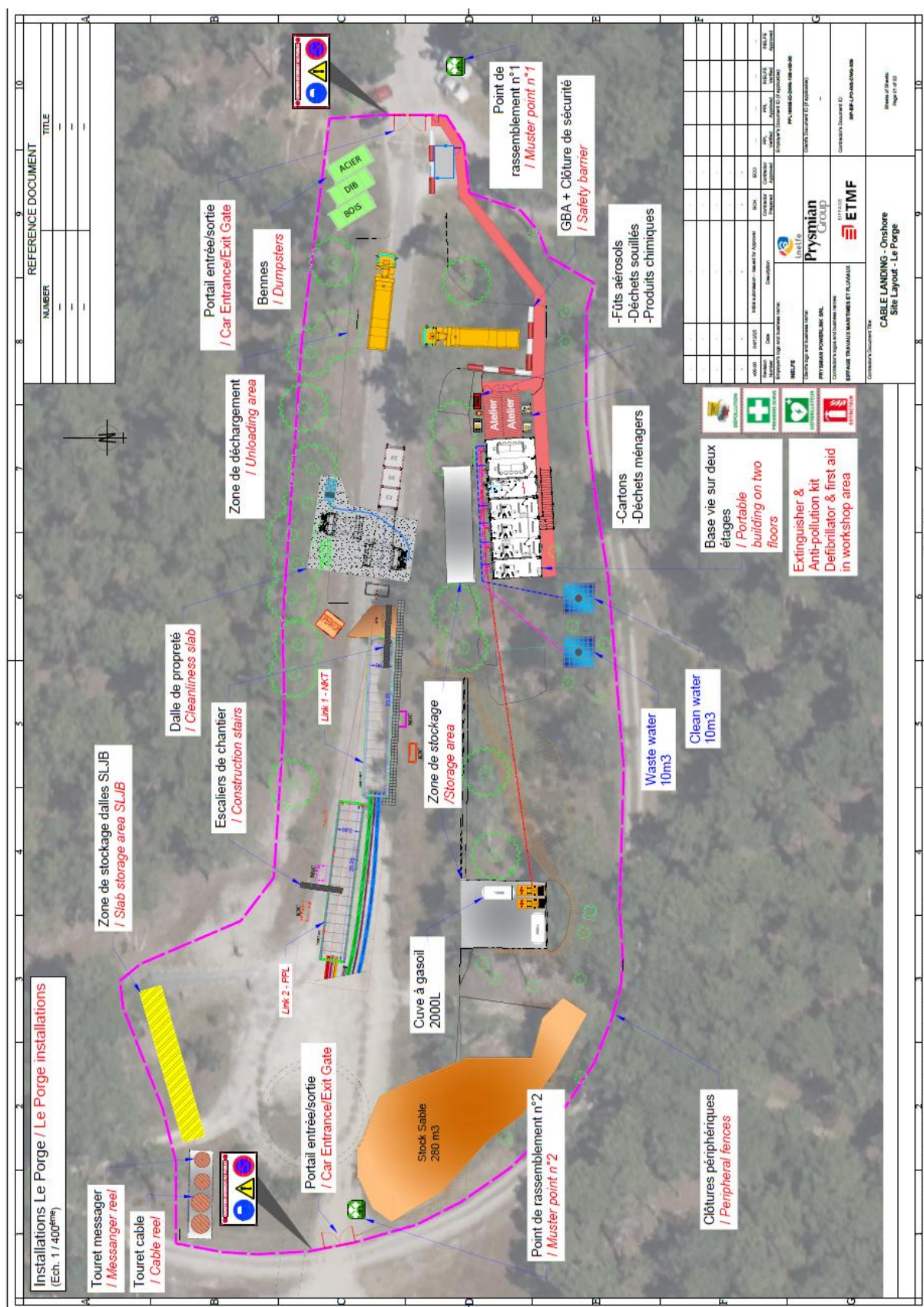
Continuez sur « Route des Lacs ».

Après avoir traversé le pont allez tout droit et engagez-vous sur la piste forestière.
(Un panneau indiquera l'accès chantier ETMF)

Le chantier se trouve à un peu + de 6km, au bout de la piste forestière.

A l'arrivée : enregistrer vous auprès du gardien avant d'entrer sur le site.

Plan d'installation de chantier (PIC)



Consignes environnementales Nématode du pin :

ORSEC RISQUE SANITAIRE	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
FICHE N°24	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN
	PROTOCOLE D'HYGIENE CHANTIER ET TRANSPORT
Version N°2 du 03/12/2025	NOMBRE DE PAGES 1/2

Champ d'application

Le protocole d'hygiène s'applique à tous les véhicules et engins circulant dans des peuplements d'essences sensibles situés en zone délimitée ou sortant de cette zone et plus généralement, à tous les véhicules transportant du matériel végétal d'essences sensibles. Il s'applique également aux engins et matériels utilisés pour le travail sur les arbres sensibles.

Sont concernés :

- Les véhicules transportant toutes ou parties de végétaux d'essences sensibles,
- Les véhicules transportant du bois brut avec ou sans écorce d'essences sensibles,
- Tous les engins intervenant en forêts sur des essences sensibles.
- Le matériel utilisé pour des travaux sur arbres sensibles (élagage,...)

Objectif

La mise en œuvre de ce protocole vise à empêcher la dissémination du nématode du pin ou son vecteur par le biais des véhicules ou engins forestiers dans et en dehors de la zone délimitée.

Obligation

Les entreprises propriétaires des engins forestiers et les entreprises du paysage intervenant dans la zone délimitée s'engagent à sensibiliser les personnels et conducteurs à la mise en œuvre de ces règles d'hygiène. Le protocole doit se trouver à l'intérieur de chaque véhicule et pouvoir être présenté en cas de contrôles.

Protocole d'hygiène

• Matériel de chantier

A l'issue de chaque chantier sur des essences sensibles situées en zone délimitée ou dès qu'un engin d'abattage, de débardage, broyeur, tracteur avec ou sans outil ou tout autre engin intervient sur des essences sensibles en zone délimitée, celui-ci doit être débarrassé des résidus de végétaux (branchages, morceaux de bois, d'écorces, de racines d'une dimension supérieure à 3 cm d'épaisseur et de largeur) avant de quitter le chantier. Les outils de taille sont à désinfecter à l'alcool et nettoyer entre chaque arbre pour les élagueurs.

• Matériel de transport de bois

Après déchargement sur le site de transformation ou la déchetterie, les remorques, bennes, conteneurs transportant du bois ou tout ou partie de végétaux d'essences sensibles issus d'une zone délimitée doivent être nettoyés et débarrassés de tous les débris de végétaux de dimension supérieure à 3 cm d'épaisseur et de largeur.

Un emplacement sur le site de déchargement doit être clairement identifié afin de permettre au conducteur de nettoyer son véhicule et de permettre le traitement des résidus de nettoyage.

Protocole d'hygiène pour le matériel de chantier ou de transport

- **Où** : Pour tous les chantiers ou déchargements de bois situés dans une zone délimitée vis à vis du nématode du pin.
- **Quand** : toute l'année, à chaque fois qu'un engin ou véhicule quitte le chantier ou qu'un véhicule décharge ses bois en provenance d'une zone délimitée sur un site de transformation.
- **Qui** : Le chauffeur du véhicule, les intervenants sur le chantier
- **A faire** :
 - débarrasser le véhicule ou engin des branches, racines et autre résidus de bois d'essences sensibles
 - le nettoyage est réalisé sur le chantier ou sur le site de déchargement
 - pour les élagages : nettoyer et désinfecter à l'alcool les outils de taille entre chaque arbre
 - vérifier l'absence d'insecte vecteur dans la cabine
- **A ne pas faire** :
 - ramener du bois de chauffage
 - ramener des plants ou tout ou partie de végétaux recueillis sur le chantier ou à proximité de celui-ci, à des fins personnelles.

	Actions visées	Publics	Décision	contrôle	Services associés
Gestion de foyer	Protocole d'hygiène des véhicules et matériels pour éviter la dissémination du nématode ou son vecteur	Exploitants forestiers, ETF, ONF, propriétaires, paysagistes, élagueurs, industriels, collectivités territoriales et établissements publics	Préfecture DRAAF /SRAL	DRAAF Police, Gendarmerie	

Biscay Gulf Project ENVIRONMENT

Nématode du pin PROTOCOLE D'HYGIENE CHANTIER

07/01/26

Qu'est ce que le nématode du pin ?

- Les nématodes (Ver microscopique) attaquent les conifères (**pins , sapins, cèdre douglas, etc....**) et non les feuillus



- Découvert en 1979 aux EU
- 1 mm de long
- Interaction avec *Monochamus* spp. (trachée)
- Responsable de la maladie du dépérissement du pin (Cedrus, Pinus, Picea, Larix)



- Les nématodes se déplacent grâce à un insecteur vecteur:

Un coléoptère longicorne du genre *Monochamus* qui permet la transmission des nématodes d'un arbre contaminé à un arbre sain.

- Le nématode du pin **n'est pas dangereux pour L'homme** et pour les animaux.

Zone infectée par le nématode du pin dans les Landes

- Foyer détecté à Seignosse 
- Zone concernée par les mesures de gestion : rayon de 20 km autour du foyer

• TOUS les chantiers

RTE doivent appliquer le
Protocole d'hygiène
DRAAF



Protocole d'hygiène des véhicules et matériels pour éviter la dissémination du nématode ou son vecteur

● Documents Indispensables :

- Protocole DRAAF doit être dans tous les véhicules
- Contrôle de Gendarmerie seront effectués



● **Où ?**: Pour tous les chantiers situés dans notre zone de travail

● **Quand ?**: toute l'année, à chaque fois qu'un engin (pelle, tracteur, remorques..) ou véhicule quitte le chantier (véhicule léger et fourgonnette)

● **Qui ?**: Le chauffeur du véhicule, les intervenants sur le chantier

Protocole d'hygiène des véhicules et matériels pour éviter la dissémination du nématode ou son vecteur

AVANT DE PARTIR DU CHANTIER :

- Débarrasser le véhicule ou engin de tous les résidus de bois supérieurs à 3 cm
 - Branches, morceaux de bois, d'écorces,
 - pommes de pins
 - Racines
- Le nettoyage est réalisé sur le chantier ou sur le site de déchargement.
- Vérifier l'absence d'insecte vecteur dans la cabine.



Protocole d'hygiène des véhicules et matériels pour éviter la dissémination du nématode ou son vecteur



- Ramener du bois de chauffage
- Ramener des plants ou tout ou partie de végétaux recueillis sur le chantier

Signature Entreprise BTP (Client)	Signature Fournisseur